

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 octobre 2018 à 20h00**

Sous la présidence de M. **ADAM Paul**, Maire.

Présents : Mmes **FISCHER Céline**, **WEBER Inès**,  
**MM. ACKER Jean-Paul**, **DOLIS Jean-Claude**, **ECKART Jeannot**, **FERRY Alex**,  
**KEHREN Jean**, **WENDLING Roland**.

Absent(e)s excusé(e)s: Mmes **BATALLA Gaëlle**, **GOMEZ Martine**

Madame **BATALLA Gaëlle** a donné procuration à Madame **WEBER Inès**  
Madame **GOMEZ Martine** a donné procuration à Monsieur **ADAM Paul**

M. ADAM Paul demande aux membres du Conseil Municipal de reporter un point figurant à l'ordre du jour, à savoir :

- La désignation d'une entreprise pour l'installation complète du chauffage pour le presbytère

Le Conseil Municipal n'y voyant pas d'objection le point est reporté à l'unanimité.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme WEBER Inès comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 7 août 2018 est adopté à 10 voix (avec 2 procurations dans le comptage des voix) et 1 abstention

\*\*\*\*\*

3. Approbation du rapport et de la délibération attribution de compensations des communes membres au titre de l'année 2018 : fixation des montants définitifs suite au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de la CLECT ainsi que du projet de délibération établi par la Communauté d'Agglomération de Haguenau au sujet des attributions de compensation des communes membres au titre de l'année 2018.

Le Maire explique les différentes dispositions, attributions et missions engagées par la CLECT et présente le rapport établi par ce dernier.

En effet, la CLECT a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'Agglomération de Haguenau et inversement entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres. Elle est chargée à partir de données financières rassemblées, de proposer des données méthodologiques ainsi que les éléments de calcul du coût net des transferts de compétences (dans un sens ou dans l'autre), chaque fois qu'il y a transfert.

La CLECT doit établir et adopter un rapport, ce dernier est soumis pour validation aux communes membres et pour information au conseil communautaire.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté d'Agglomération de Haguenau doit verser chaque année une attribution de compensation à ses communes membres.

Ces attributions de compensation définitives ont été arrêtées, pour la dernière fois, lors de la séance du 12 octobre 2017. Suite aux nouveaux transferts de compétences intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces attributions de compensation ont été révisées.

A la suite du rapport de la CLECT en date du 5 juillet 2018, les attributions de compensation définitives ont été fixées comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Attributions de compensation définitives</b>
BATZENDORF	168 638,00
BERNOLSHEIM	164 635,00
BERSTHEIM	72 057,00
BILWISHEIM	-4 272,00
BISCHWILLER	1 324 626,00
BITSCHHOFFEN	-9 124,00
BRUMATH	1 004 618,00
DAUENDORF	52 898,00
DONNENHEIM	-14,00
ENGWILLER	-18 115,00
HAGUENAU	8 135 277,00
HOCHSTETT	42 417,00
HUTTENDORF	10 577,00
KALTENHOUSE	-13 849,00
KINDWILLER	-13 513,00
KRAUTWILLER	28 051,00
KRIEGSHEIM	-3 516,00
MITTELSCHAEFFOLSHEIM	-7 346,00
MOMMENHEIM	166 679,00
MORSCHWILLER	51 757,00
NIEDERMODERN	-58 593,00
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	44 795,00
OBERHOFFEN-SUR-MODER	24 005,00
OHLUNGEN	66 094,00
OLWISHEIM	-10 899,00

ROHRWILLER	-1 958,00
ROTTELSHEIM	-8 795,00
SCHIRRHEIN	-48 334,00
SCHIRRHOFFEN	-12 453,00
SCHWEIGHOUSE SUR MODER	2 518 001,00
UHLWILLER	7 335,00
UHRWILLER	-37 210,00
VAL DE MODER	-24 175,00
WAHLENHEIM	49 925,00
WINTERSHOUSE	40 802,00
WITTERSHEIM	84 125,00
TOTAL	13 785 146,00

A noter que les attributions de compensation positives sont versées mensuellement à parts égales.

L'ensemble du Conseil Municipal s'étonne toutefois des disparités d'attribution financières entre les différentes communes.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

- Adopte le rapport de la CLECT.
- Adopte le projet de délibération des attributions de compensations des communes membres au titre de l'année 2018.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

4. Approbation de l'attribution de compensation définitive de la Commune au titre de l'année 2018

Le Maire informe le Conseil Municipal du montant de l'attribution de compensation pour la Commune de Wahlenheim.

Ainsi, la Commune de Wahlenheim se voit octroyer un montant total de 49 925,00 € au titre de l'année 2018, soit un montant mensuel de 4 712 € (année comptable).

Pour rappel, la Commune s'était vue allouée un montant de 45 213,00 € suite à la délibération du 12 octobre 2017.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

- Adopte l'attribution du montant de l'attribution de compensation fixé par la CLECT pour la Commune au titre de l'année 2018.

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

**5. Approbation des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, dont une nouvelle délibération sera à adopter.

Le Maire précise les évolutions des compétences de la Communauté d'Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- définir l'intérêt communautaire des compétences qui le nécessitent au regard des dispositions du Code général des collectivités territoriales, dans le respect des spécificités communales,

- procéder à une extension du contenu de certaines compétences pour en compléter l'exercice à l'échelle communautaire : équipements et services dédiés à la lecture publique, prévention et gestion des coulées de boue et initiatives en faveur des énergies renouvelables,

- restituer à ses communes membres des compétences qui nécessitent un exercice de proximité, dans le respect des prérogatives des maires et des communes et de l'équilibre budgétaire de chaque collectivité. Ces restitutions ont fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Communautaire, lors de sa séance du 13 septembre 2018.

Ces évolutions de compétence sont issues des réflexions et travaux du bureau des maires et des commissions communautaires

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

- Adopte les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

**6. Désignation d'une entreprise pour l'installation complète du chauffage pour le presbytère**

Comme stipulé en début de séance, ce point sera reporté faute de devis insuffisant pour établir un comparatif de prix et de prestations.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

- Accepte de reporter ce point
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

**7. Rajout d'une mention à la délibération prise le 12/06/2018 concernant la**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier avec accusé de réception d'Amélogis, lequel précise que la parcelle cadastrée section 14 n°72/7 a été omise dans le tableau récapitulatif des parcelles à incorporer dans le domaine public.

La délibération répertoriant les différentes parcelles ayant été prise en date du 12 juin 2018, il convient d'en établir une nouvelle en y rajoutant la parcelle manquante.

rétrocession des  
voies lotissement  
« Rue de  
Batzendorf »

M. Alex FERRY relève toutefois une incohérence dans le courrier émanant d'Amélogis. En effet, une erreur est à observer, le corps de la lettre précise de l'omission de la section 14 n°75/7, alors qu'il s'agit bien de la section 14 n°72/7.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 10 voix pour et 1 abstention :

- Décide de valider la mention à rajouter dans la délibération du 12 juin 2018.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

8. Rapport d'activités  
2017 du SCOTAN

Le Maire soumet au Conseil Municipal pour connaissance, le rapport d'activités du SCOTAN. Il lit les principales activités du SCOTAN et fait part des communes adhérentes.

Le Maire précise que le rapport d'activités est disponible via le site internet du SCOTAN, [www.scotan.alsacedunord.fr](http://www.scotan.alsacedunord.fr).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activités du SCOTAN
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

9. Rapport d'activités  
2017 de la  
Communauté  
d'Agglomération de  
Haguenau

Le Maire soumet au Conseil Municipal pour connaissance, le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Il précise les principales compétences suite à la fusion des Communautés de Communes de Bischwiller et environs, de la Région de Brumath, de la Région de Haguenau et de Val de Moder.

Le Maire précise que le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Haguenau est disponible via leur site internet, [www.agglo-haguenau.fr](http://www.agglo-haguenau.fr).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

10. Point sur le périscolaire depuis la rentrée 2018

Le Maire fait un rappel d'historique et précise que la Commune de Wahlenheim a été sollicitée au mois d'août 2018 afin de mettre à disposition la salle des fêtes pour accueillir une vingtaine d'enfants du périscolaire de Berstheim. Aussi, depuis la rentrée de septembre 2018, l'organisation même au sein de la Commune se passe bien. Toutefois, quelques parents font part de leur stupéfaction relatives aux différences d'accueil à savoir (cour, espaces verts ...), les jeunes restent effectivement dans la salle durant le temps de leur accueil.

Le Conseil Municipal s'étonne de n'avoir à ce jour aucune convention alors même que cette dernière avait été sollicitée.

Madame Inès WEBER se charge de prendre attaché auprès de Monsieur MAQUEDA, Directeur du Service de l'Education et de l'Enfance pour obtenir cette convention.

Monsieur Jean KHEREN, souhaite également qu'une note explicative, à l'attention des parents, se substitue à cette convention. Elle permettrait de relater les conditions d'accueil des enfants dans la salle.

M. le Maire précise que la Communauté d'Agglomération de Haguenau ayant pour habitude de gérer ce type de situation, il ne devrait pas avoir de problème d'ordre administratifs et assurances en terme d'accueil de ces enfants.

\*\*\*\*\*

11. Divers

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition de personnel dans laquelle il est précisé, que la Communauté d'Agglomération de Haguenau met à sa disposition les agents communautaires suivants :

- Un agent de cadre d'emplois des adjoints administratifs à hauteur de 17h30 par semaine
- Un agent de cadre d'emplois des adjoints techniques à hauteur de 10h par semaine

M. Alex FERRY soumet s'il ne serait pas plus judicieux à terme d'augmenter la capacité horaire de l'ouvrier communal.

M. le Maire précise que les recherches pour un nouvel ouvrier communal sont actuellement en cours sur les modalités de ladite convention signée.

Madame Inès WEBER informe le Conseil Municipal de la date de la manifestation du Saint Nicolas au 8 décembre 2018.

La question de la date de la fête des aînés se pose et l'ensemble du Conseil Municipal acte la date du 9 décembre 2018.

M. Alex FERRY rend le Conseil Municipal également attentif aux invitations à envoyer et organisation à effectuer pour la cérémonie de l'Armistice qui se tiendra le 11 novembre 2018.

M. Jean KEHREN propose un remaniement du bulletin municipal. Afin de mener à bien cette tâche il est convenu que Madame Inès WEBER et Elodie SCHNEIDER, la secrétaire de mairie travaillent ensemble sur ce projet.

Madame Inès WEBER se charge de contacter l'ensemble des Présidents des associations de Wahlenheim afin d'établir le tableau des manifestations 2019.

Madame Elodie SCHNEIDER établit les courriers d'invitation à la remise des articles aux différentes associations. Rappel pour fin novembre au plus tard tous les articles doivent être réceptionnés.

\*\*\*\*\*

LU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

ACKER Jean-Paul	ADAM Paul	BATALLA Gaëlle <i>Absente</i>	DOLIS Jean-Claude
ECKART Jeannot	FERRY Alex	FISCHER Céline	GOMEZ Martine <i>Absente</i>
KEHREN Jean	WEBER Inès	WENDLING Roland	